

# Formation ADR 1.3

## OBJECTIF

- Sensibiliser les personnes aux risques présentés par les marchandises dangereuses et appliquer correctement la réglementation des transports par voie terrestre.

## DUREE

- 1 JOUR – 7 heures
- 2 JOURS – 14 heures

## PUBLIC CONCERNE

- Expéditeur
- Distributeur
- Exportateur
- Importateur
- Emballeur
- Logisticien
- Remplisseur
- Transitaires
- Chargeur dans le cadre du transport de marchandises dangereuses par voie routière.

## MOYENS PEDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT

- Animation par des experts assurant au quotidien des missions techniques auprès des entreprises, formés et qualifiés avec un suivi d'actualisation rigoureuse
- Vidéo projecteur
- Support de cours
- Cas pratiques

## VALIDATION DES ACQUIS

- Test de connaissance de fin de formation

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le personnel employé notamment par les expéditeurs, distributeurs, emballeurs, exportateurs, logisticiens, remplisseurs dont l'activité est liée aux opérations de chargement / déchargement, d'expédition de marchandises dangereuses par route doivent recevoir une formation conforme au chapitre 1.3 de l'ADR. Exemples : les services logistiques, expéditions, achats, export, qualité, sécurité.

## EXTRAIT DU PROGRAMME DE BASE EN 1 JOURNEE

**Connaissance des marchandises dangereuses :** origine, nature et famille de produits. Caractéristiques et dangers présentés par les produits. Risques liés à l'inflammabilité, la toxicité et la corrosivité.

**Expériences :** inflammabilité des liquides et des solides. Réactivité des produits chimiques. Comparaison avec des produits courants.

**Généralités sur la réglementation du transport des MD :** application de l'ADR et de l'arrêté français. Classement des matières. Codification des dangers et des matières.

**Transport des produits conditionnés :** conditionnement et emballage. Inscription sur les emballages. Marquage et étiquetage des colis. Interdiction de chargement en commun.

**Signalisation des véhicules :** conditions d'exemption et limites.

**Documents réglementaires :** documents de transport de MD. Consignes de sécurité. Certificats de formation des conducteurs.

**Prévention des risques :** équipements de sécurité. Protocole de sécurité.

**Exercices d'application :** rédaction des documents de transport. Procédure de contrôle avant départ des véhicules.

**Responsabilité des acteurs :** rôle et mission du conseiller à la sécurité. Responsabilité de l'emballeur, du chargeur, de l'expéditeur et du transporteur. Sanctions en cas d'infraction.

Questions diverses et synthèse du stage

## EXTRAIT DU PROGRAMME DE BASE EN 2

### JOURNEES

---

**Connaissance des marchandises dangereuses : origine, nature et famille de produits. Caractéristiques et dangers présentés par les produits. Risques liés à l'inflammabilité, la toxicité et la corrosivité. Dangers liés à l'électricité statique.**

**Expériences : illustration des risques des réactions chimiques. Comparaison avec des produits courants. Enseignement en termes de prévention.**

**Généralités sur la réglementation du transport des MD : application de l'ADR et de l'arrêté français. Classement des matières. Codification des dangers et des matières (incidences pratiques).**

**Transport des produits conditionnés : conditionnement et emballage. Marquage et étiquetage des colis. Conditionnement en quantité limitée et quantité exceptée**

**Mode de transport et signalisation : produits conditionnés (exemptions du 1.1.3.6.). Produits solides en vrac ou en benne. Transport en citernes et en conteneurs-citernes.**

**Manutention et chargement : interdictions de chargement en commun. Calage et arrimage.**

**Chargements et déchargements des citernes : généralités et recommandations. Conformité et contrôle des flexibles. Limites de chargement.**

**Documents réglementaires : documents de transport de MD. Consignes de sécurité. Certificats de formation des conducteurs. Certificat d'agrément du véhicule.**

**Prévention des risques : équipement des véhicules. Protections individuelles des conducteurs. Intervention en cas d'accident. Protocole de sécurité.**

**Responsabilités : Rôle et mission du conseiller à la sécurité. Responsabilité des différents intervenants. Sanctions en cas d'infraction.**

**Questions diverses et synthèse du stage**